

Distribution limitée

WHC-05/29.COM/9

Paris, 15 juin 2005

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du Sud

10 – 17 juillet 2005

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Évaluation des conclusions et recommandations de la réunion spéciale d'experts (Kazan, Fédération de Russie, 6-9 avril 2005) établie par la décision 28 COM 13.1

RESUME

Ce document donne des informations sur la Réunion d'experts consacrée au concept de valeur universelle exceptionnelle qui s'est tenue à Kazan, en Fédération de Russie, du 6 au 9 avril 2005, et contient les recommandations formulées par la réunion d'experts pour considération par le Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 29 COM 9, voir le point IV

I. Contexte

A. Préparation de la *Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial : le concept de valeur universelle exceptionnelle*

1. A sa 28e session, le Comité du patrimoine mondial a demandé (décision **28 COM 13.1**) au Centre du patrimoine mondial d'organiser une réunion spéciale d'experts de toutes les régions sur le concept de valeur universelle exceptionnelle, s'inquiétant de ce que le concept était interprété et appliqué différemment dans différentes régions et par différentes parties prenantes, ainsi que par les Organisations consultatives. Il a été demandé aux participants à la réunion de faire des propositions spécifiques permettant de mieux identifier les biens naturels, culturels et mixtes de valeur universelle exceptionnelle potentielle, afin de permettre aux Etats parties moins représentés et non représentés d'améliorer la qualité - et par conséquent le taux de réussite - des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, et pour permettre aux Etats parties d'identifier des sources de financement adéquates pour la conservation durable des biens ainsi inscrits.
2. A sa 7e session extraordinaire, le Comité du patrimoine mondial a accepté (décision **7 EXT.COM 4B.2**) la proposition généreuse de la Fédération de Russie d'accueillir la réunion à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie) du 6 au 9 avril 2005.
3. Par lettre circulaire du 12 novembre 2004, le Centre du patrimoine mondial a demandé à tous les États parties de nommer des experts pour participer à la réunion, à la suite de quoi il a reçu plus de 180 *curricula vitae* d'experts de 73 pays. Le Centre a donc sélectionné 30 experts, en veillant tout particulièrement à assurer l'équilibre entre nature et culture, sexes, formations professionnelles et représentation géographique (pour la liste des participants, voir l'annexe 3).
4. La *Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial : le concept de valeur universelle exceptionnelle*, dont le mandat avait été défini par les points a), b), c) et d) du paragraphe 13 de la décision **28 COM 13.1** déjà mentionnée (voir l'annexe I du document *WHC-05/29.COM/INF.9A*), s'est tenue du 6 au 9 avril 2005 à Kazan.

B. Organisation de la réunion d'experts

5. Comme le demandait la décision **7 EXT.COM 4B.2**, paragraphe 3, le Centre du patrimoine mondial a préparé et distribué un document de synthèse (voir le document *WHC-05/29.COM/INF.9A*) qui est une compilation d'informations sur les résultats des réunions antérieures, des décisions passées du Comité du patrimoine mondial et d'informations sur les sujets indiqués dans le mandat de la réunion d'experts.
6. Session d'ouverture : la réunion d'experts a été ouverte par M. Iskhakov, Maire de la ville de Kazan, M. Rafail Hakimov, Conseiller d'État auprès du Président du Tatarstan pour les questions politiques, M. Grigory Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Commission nationale russe pour l'UNESCO, M. Themba Wakashe, Président de la 29e session du Comité du patrimoine mondial et M. Kishore Rao, Directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial. Plusieurs personnalités ont fait des interventions : M. Igor Makovetsky, Président de l'ICOMOS-Fédération de Russie, Mme Liubava

Moreva du Bureau de l'UNESCO à Moscou, M. Igor Serdukov, Secrétaire général de l'Union russe des villes et régions historiques, Mme Gulzada Rudenko, Directrice du Musée national d'histoire, d'architecture et d'art d'Elabuga, M. Gennady Yemelyanov, Chef de l'administration de Zelenodolsk, Mme Alina Mitoko, étudiante à l'Université d'État de Kazan.

7. Sessions de travail : les sessions de travail de la réunion ont débuté par un discours programme de Mme Christina Cameron, ancienne Présidente de la 14e session du Comité du patrimoine mondial et des présentations par le Centre du patrimoine mondial et par les Organisations consultatives (voir le document *WHC-05/29.COM/INF.9B*).
8. Les participants ont été répartis en trois groupes de travail qui ont discuté sur le thème « Comprendre le concept de valeur universelle exceptionnelle » et ont présenté les résultats de leurs discussions à la session plénière qui a suivi immédiatement.
9. Les trois groupes de travail ont ensuite abordé les thèmes suivants et ont également rendu compte de leurs débats en séance plénière :
 - i) Vers une meilleure identification des biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle et vers une meilleure préparation des Listes indicatives ;
 - ii) Améliorer les propositions d'inscription de biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle ;
 - iii) Vers la conservation durable des biens du patrimoine mondial.

Les discussions se sont appuyées sur les questions structurantes préparées par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (voir Annexe 2) et ont suscité des échanges animés qui ont permis à tous les participants de partager leurs points de vue, leurs opinions et surtout leurs expériences dans les régions.

10. Les discussions substantielles, en séance plénière comme dans les groupes de travail, ont débouché sur plusieurs recommandations à présenter à la 29e session du Comité (voir le point II de ce document). Les participants ont également pris note de la proposition du maire de Kazan d'ajouter l'Organisation des villes du patrimoine mondial au nombre des Organisations consultatives de la *Convention*, mais ont reconnu que cette proposition n'entraîne pas dans le mandat de la réunion.
11. Afin de faciliter l'examen des recommandations et l'identification des principales lignes d'action par le Comité, la réunion a demandé au Centre du patrimoine mondial de faire un tableau synoptique donnant une estimation des implications budgétaires, ainsi que des échéances et du degré de priorité des recommandations (voir le point III du présent document).
12. Session de clôture : en clôturant la session, le Président de la Conférence générale de l'UNESCO et le Président de la 29e session du Comité du patrimoine mondial ont salué les propositions concrètes découlant du travail des experts pendant la réunion et se sont dits convaincus que les recommandations de la réunion auraient un impact important sur la mise en œuvre la *Convention* dans les différentes régions. Ils ont remercié la municipalité de Kazan et les autorités du Tatarstan d'avoir généreusement accueilli la réunion. L'adjoint au maire de la ville de Kazan a remercié tous les experts d'avoir participé à la réunion et d'avoir contribué à son succès.

II. Recommandations de la réunion d'experts sur le concept de valeur universelle exceptionnelle

La réunion d'experts a formulé les recommandations suivantes :

Préambule

1. Les experts ont exprimé leur sincère reconnaissance à la municipalité de Kazan, à la République du Tatarstan et à la Fédération de Russie d'avoir organisé la Réunion spéciale d'experts de la *Convention du patrimoine mondial* : Le concept de valeur universelle exceptionnelle, Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie), 6-10 avril 2005.
2. Les experts ont rappelé la décision **28 COM 13.1** prise par le Comité à sa 28e session (Suzhou, Chine, 2004) de convoquer une réunion spéciale d'experts de toutes les régions.
3. Conformément à cette décision, la réunion a été organisée autour des quatre thèmes suivants :
 - a) Comprendre le concept de valeur universelle exceptionnelle aux termes de la *Convention du patrimoine mondial* ;
 - b) Vers une meilleure identification des biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle et vers une meilleure préparation des Listes indicatives ;
 - c) Amélioration des propositions d'inscription de biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle ;
 - d) Conservation durable des biens du patrimoine mondial.
4. La réunion a débuté par un discours de l'ancienne présidente du Comité, Madame Christina Cameron, et par des présentations du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives qui ont fait le point sur les progrès accomplis et le travail récent sur la représentativité et le concept de valeur universelle exceptionnelle. Après ce tour d'horizon, les quatre thèmes ont été abordés dans le cadre de groupes de travail et de sessions plénières. Dans chaque groupe de travail, la discussion était articulée autour de questions structurantes.
5. La réunion d'expert a fait les recommandations suivantes.

Réflexions sur le concept de valeur universelle exceptionnelle

6. Les experts ont approuvé la définition figurant au paragraphe 49 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* : « La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial. »
7. Les experts ont en outre reconnu que :
 - a) la valeur universelle exceptionnelle, comme toute valeur, est attribuée par l'être humain et est l'expression d'une appréciation par l'être humain ;
 - b) dans la *Convention du patrimoine mondial*, le concept de valeur universelle exceptionnelle a été défini de façon large pour permettre une évolution dans le temps ;

- c) le concept de valeur universelle exceptionnelle se concrétise par l'application des critères définis dans les *Orientations* ;
- d) pour préserver la valeur universelle exceptionnelle, les critères et conditions d'intégrité et d'authenticité, ainsi que la gestion et les mesures de protection juridiques ou autres, doivent être appliqués de façon rigoureuse et cohérente ;
- e) pour permettre l'application efficace des critères, de meilleures bases de données d'informations sur le patrimoine de même que sur les études thématiques et comparatives, régionales et mondiales sont indispensables;
- f) les critères ont évolué et continueront d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles façons de percevoir et d'interpréter le patrimoine ;
- g) les décisions prises dans le passé par le Comité concernant l'inscription des biens du patrimoine mondial témoignent d'une compréhension du principe d'évolution de l'application du concept de valeur universelle exceptionnelle ; l'ensemble des décisions passées constitue une mémoire collective indispensable pour appliquer le concept de valeur universelle exceptionnelle ;
- h) au fil du temps, le Comité s'est progressivement orienté vers l'inscription de biens reflétant l'importance de régions culturelles et biogéographiques pour l'ensemble de l'humanité ;
- i) le concept de valeur universelle exceptionnelle implique le souci partagé de la conservation du patrimoine de l'humanité ;
- j) le concept de valeur universelle exceptionnelle est dans l'ensemble mal compris et nécessite d'importants efforts de communication en général et au niveau des biens ;
- k) l'identification de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien exige la participation au sens large des parties prenantes, notamment des communautés locales et des autochtones ;
- l) il conviendrait d'élaborer des mesures de suivi pour évaluer le résultat, positif ou non, de l'application stricte des critères au concept de valeur universelle exceptionnelle.

8. Les experts ont estimé d'un commun accord que l'ensemble combiné de critères :

- a) devrait constituer un progrès majeur car il devrait permettre une collaboration plus étroite entre les domaines naturel et culturel en donnant la même importance aux deux, comme le préconise la *Convention* ;
- b) pourrait rendre plus méthodique l'évaluation des biens culturels dans la mesure où le critère d'intégrité sera désormais appliqué à toutes les propositions d'inscription, et pourrait amener à réfléchir à l'application du critère d'authenticité aux biens naturels ;
- c) exigera la mise en place de structures de gestion adéquates et l'adoption de mesures de protection juridiques ou autres appropriées avant l'inscription du bien ;
- d) pourrait encourager les propositions d'inscription de biens mixtes ;
- e) et demandent que le Comité du patrimoine mondial continue d'explorer les effets futurs de la fusion des critères sur le fonctionnement de la *Convention du patrimoine mondial*.

9. Les experts ont en outre reconnu la nécessité de diffuser :

- a) l'ensemble combiné de critères pour sensibiliser davantage à la possibilité d'envisager ensemble nature et culture ;
- b) des informations sur le concept de valeur universelle exceptionnelle afin d'aider les Etats parties à mieux gérer les attentes associées au statut de patrimoine mondial.

10. Les experts ont également rappelé qu'une mauvaise application du concept de valeur universelle exceptionnelle risquait :

- a) de nuire à la crédibilité de la *Convention du patrimoine mondial* et du Comité du patrimoine mondial ;
- b) de réduire les bénéfices économiques et sociaux ;
- c) de priver des biens de la possibilité légitime d'accéder à la Liste du patrimoine mondial.

Vers une meilleure identification des biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle et vers une meilleure préparation des Listes indicatives

11. D'après les témoignages des Etats parties, les Listes indicatives sont préparées de nombreuses manières différentes. L'éventail des méthodes employées est large, entre les pays qui ont fait une évaluation de grande envergure dans le cadre d'une démarche participative, et les nouveaux venus qui ont ratifié récemment la *Convention* et n'ont pas de Liste indicative. On compte actuellement 37 Etats parties sans Liste indicative.
12. Les experts ont recommandé que :
- a) chaque Etat partie mette en place un mécanisme de coordination composé de représentants de plusieurs disciplines qui sera chargé d'entreprendre et de superviser la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et en particulier la préparation et la révision de la Liste indicative ;
 - b) les Listes indicatives soient considérées comme faisant partie intégrante des efforts de conservation du patrimoine national ;
 - c) les biens inscrits sur les Listes indicatives bénéficient d'une reconnaissance nationale et/ou toute autre reconnaissance appropriée ;
 - d) les Listes indicatives soient établies avec la participation des communautés locales et des autochtones, avec une consultation publique le cas échéant ;
 - e) les Listes indicatives soient établies en tenant compte de la Stratégie globale, des études thématiques et de l'analyse des lacunes effectuées par les Organisations consultatives ;
 - f) les Listes indicatives soient établies en tenant compte des autres conventions et programmes internationaux ;
 - g) lors de la préparation de leur Liste indicative, les Etats parties soient rigoureux dans leur évaluation locale, afin que les attentes associées à l'inscription soient en phase avec la réalité ;
 - h) la taille des Listes indicatives tienne compte de la décision de Cairns-Suzhou et du cycle décennal recommandé par les *Orientations* (paragraphe 65) ;
 - i) l'analyse comparative soit effectuée par régions et par thèmes ;
 - j) des réunions régionales sur l'harmonisation des Listes indicatives définissent des types de biens à proposer pour inscription dans une région donnée et des biens susceptibles d'être inscrits en tant que biens transnationaux ou transfrontaliers ;
 - k) les Organisations consultatives achèvent leurs études thématiques dès que possible et selon un calendrier qui permette aux Etats parties d'identifier les catégories et thèmes pertinents en vue de l'achèvement de toutes les Listes indicatives en 2007 et de la révision des Listes indicatives existantes ;
 - l) les Etats parties qui n'ont pas de Listes indicatives soient encouragés à demander le cas échéant une Assistance internationale préparatoire pour établir leur Liste indicative ;
 - m) dans la limite de leurs ressources, les Organisations consultatives fassent sur demande des commentaires sur les Listes indicatives de tous les Etats parties ;
 - n) le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives produisent une compilation des meilleures pratiques et publient des manuels de formation ;
 - o) le Centre du patrimoine mondial réalise un guide indiquant aux propriétaires des biens et aux parties prenantes la procédure et les conditions à remplir pour faire inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial, et clarifiant les attentes concernant les bénéfices et les engagements qui peuvent résulter de l'inscription d'un bien au patrimoine mondial.

Améliorer les propositions d'inscription de biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle

13. Les experts ont attiré l'attention sur certaines difficultés rencontrées pour préparer des propositions d'inscription de qualité, notamment la réunion d'informations de sources diverses et le niveau d'information requis, l'établissement des cartes adéquates, les normes et sources de ces cartes et leur degré de précision. Ils ont abordé la question de ce qui constitue une analyse comparative satisfaisante, le fait qu'elle ne doit pas être faussée par les perspectives nationales mais plutôt prendre en compte des caractéristiques similaires dans le contexte régional et mondial et qu'elle doit être effectuée par un scientifique compétent. Ils ont en outre noté la nécessité de clarifier l'évaluation des conditions d'intégrité et d'authenticité, qui doit reposer sur une analyse approfondie de l'état physique actuel des biens proposés pour inscription, de leur caractère complet et de leur valeur universelle exceptionnelle. Ils se sont interrogés sur les outils qui permettent d'évaluer un bien et sur ce qui serait considéré par les Organisations consultatives comme une évaluation de l'intégrité/authenticité acceptable.

Analyses comparatives pour les propositions d'inscription

14. Les experts ont recommandé que :
- a) ceux qui préparent les propositions d'inscription fassent preuve de créativité lors de l'analyse comparative et s'appuient sur les études disponibles et pertinentes des Organisations consultatives ;
 - b) le Centre du patrimoine mondial fournisse des éclaircissements sur les exigences relatives aux cartes (tels que détails, échelle, degré de précision, quantité et qualité) ;
 - c) le Centre du patrimoine mondial diffuse des informations sur les meilleures méthodes pour établir les propositions d'inscription en série ;
 - d) les analyses comparatives soient présentées sous forme d'analyse détaillé et argumentée et ne soient pas simplement réunies dans le dossier de proposition d'inscription ;
 - e) des orientations soient élaborées pour guider l'analyse comparative, en donnant aussi des exemples des meilleures pratiques.

Préparation des propositions d'inscription

15. Les experts ont recommandé que :
- a) la préparation des propositions d'inscription soit un processus de grande ampleur impliquant, dans le cadre d'une approche participative, toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et les gestionnaires de sites, si possible avec une consultation publique et la diffusion à grande échelle des connaissances acquises au cours du processus ;
 - b) la préparation des propositions d'inscription soit supervisée autant que possible par un coordinateur ayant une connaissance suffisante de la *Convention du patrimoine mondial* et de ses procédures pour guider les parties prenantes tout au long du processus ;
 - c) la préparation des propositions d'inscription bénéficie du soutien et de la volonté politique du gouvernement et des institutions scientifiques ;
 - d) ceux qui préparent les propositions d'inscription bénéficient du soutien international pour partager les informations et les bases de données disponibles.

Renforcement des capacités

16. Les experts ont recommandé que :
- a) le travail se poursuive sur les kits de formation et les manuels de meilleures pratiques actuellement élaborés par l'UICN et l'ICCROM et que des exemples ou modèles soient mis à disposition pour les propositions d'inscription et les plans de gestion ;
 - b) des efforts majeurs soient faits par la communauté internationale en matière d'aide et de coopération au renforcement des capacités ;
 - c) les parties prenantes impliquées dans le processus de proposition d'inscription puissent participer à des groupes d'experts et aux sessions du Comité du patrimoine mondial, et que des documents d'information audiovisuels soient produits pour donner un aperçu de l'ensemble du processus et des procédures de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Evaluations

17. Les experts ont recommandé que :
- a) le processus d'évaluation soit renforcé dans le cadre du calendrier actuel par une meilleure communication entre les Etats parties, les Organisations consultatives et le Centre, ce qui favoriserait une démarche de partenariat tout en préservant l'intégrité de chacun des partenaires du système ;
 - b) il soit tenu compte des contraintes de délai imposées aux Etats parties et aux Organisations consultatives pour la fourniture et l'examen des informations supplémentaires ;
 - c) les évaluateurs des Organisations consultatives soient soigneusement sélectionnés parmi les experts les plus compétents et soient, autant que possible, originaires de la région, mais pas de l'Etat partie concerné ; et que ces évaluateurs aient, dans la mesure du possible, les capacités linguistiques requises, notamment pour échanger des informations avec les populations locales (*Orientations*, Annexe 6) ;
 - d) les Etats parties se préparent mieux à l'organisation et à l'accueil des missions d'évaluation et qu'ils facilitent les contacts entre les évaluateurs, les populations locales et les autres parties prenantes ;
 - e) tout en reconnaissant le travail considérable effectué par les Organisations consultatives, la coopération entre elles soit renforcée pour harmoniser autant que possible les procédures ;
 - f) les évaluateurs potentiels soient formés, notamment au niveau régional, pour garantir la meilleure qualité possible des évaluations.

Coordination régionale et sous-régionale

18. Les experts ont recommandé que :
- a) les inventaires nationaux soient améliorés pour faciliter une approche coordonnée au niveau régional ;
 - b) l'éducation au patrimoine mondial des communautés locales soit encouragée, en particulier pour les biens transfrontaliers et en série ;
 - c) soient effectuées des études thématiques régionales qui serviront de cadre pour identifier et encourager les propositions d'inscription (on pourrait fort bien faire appel pour cela aux structures intergouvernementales qui existent déjà dans la région, ainsi qu'aux établissements d'enseignement, de recherche et de formation) ;
 - d) des exemples des meilleures pratiques pour l'établissement des propositions d'inscription soient partagés à l'intérieur de chaque région et soient diffusés par le Centre du patrimoine

- mondial sur ses pages Internet, sur CD-ROM et en organisant des ateliers de formation et d'information appropriés dans les régions ;
- e) les Etats parties soient encouragés à faire le meilleur usage des innombrables informations disponibles en les communiquant à toutes les organisations nationales et aux gestionnaires de sites ;
 - f) lors des réunions sous-régionales, des exposés sur la préparation des propositions d'inscription soient prévus, en donnant des exemples concrets de propositions d'inscription ayant abouti et en faisant ressortir l'expérience acquise au cours du processus;
 - g) des programmes de tutorat soient élaborés pour que les Etats parties puissent s'aider mutuellement, ce qui permettrait le partage des informations à l'échelle régionale et l'étude de thèmes présentant un intérêt particulier pour la région.

Conservation durable des biens du patrimoine mondial

Notant que la conservation du patrimoine est à la fois une condition et l'une des principales composantes du développement durable,

19. les experts ont recommandé au Comité du patrimoine mondial :

- a) d'ajouter dans les *Orientations*, lors de la prochaine révision, un chapitre distinct sur la gestion des biens du patrimoine mondial ;
- b) de considérer que les mesures de conservation nécessaires pour retirer un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril soient une priorité de l'assistance et de la coopération internationales ;
- c) d'encourager le renforcement des capacités en créant des réseaux nationaux, régionaux et internationaux de (1) gestionnaires de sites du patrimoine mondial, (2) communautés locales, (3) chercheurs et (4) experts régionaux des Organisations consultatives, notamment des points focaux du patrimoine mondial ;
- d) de demander l'organisation au niveau régional d'ateliers sur les questions de conservation, en faisant appel aux compétences régionales existantes ;
- e) de préconiser la conservation préventive des biens du patrimoine mondial au niveau régional et national et de mettre au point des mécanismes et outils pour prévenir les menaces dans une perspective de développement durable ;
- f) de promouvoir la recherche scientifique en tant que moteur de la conservation durable ;
- g) de prendre des mesures pour faire davantage participer les parties prenantes à la gestion des biens, comme par exemple la création d'un prix du meilleur gestionnaire de site ;
- h) de renforcer le rôle des rapports périodiques en tant qu'un des éléments clés du suivi de l'état de conservation des biens et de définir des indicateurs clairs pour améliorer l'efficacité de ces rapports ;
- i) d'encourager la coopération régionale pour la conservation durable des biens du patrimoine mondial afin de faire le meilleur usage des connaissances régionales et locales;
- j) de promouvoir et faire connaître le concept de « fondations » comme moyen innovant pour mobiliser et institutionnaliser le financement durable des biens du patrimoine mondial ;
- k) de veiller à l'autonomie de ces fondations afin de garantir l'efficacité et la pérennité de la gestion des biens, dans le respect de la souveraineté des Etats parties ;
- l) d'élaborer à l'intention des organismes de collecte de fonds et des partenaires du développement une argumentation montrant que l'investissement dans la protection du patrimoine est rentable et socialement positif ;
- m) d'élaborer un projet pilote, régionalement représentatif, pour étudier scientifiquement les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la conservation du patrimoine naturel et culturel qui pourrait servir d'argumentation pour inciter les bailleurs de fonds à financer la conservation du patrimoine dans le cadre du processus de développement

durable, afin que la méthodologie ainsi mise au point puisse être utilisée dans d'autres pays pour formuler une argumentation semblable à l'intention des institutions nationales.

20. Les experts ont recommandé aux Etats parties :

- a) de présenter des prévisions budgétaires dans le dossier de proposition d'inscription afin d'assurer des ressources humaines et financières pour les années à venir et renforcer l'engagement de l'Etat partie vis-à-vis de la *Convention* ;
- b) de rédiger avec toutes les parties prenantes une évaluation et une description détaillée du bien qui mette en évidence ses atouts, les contraintes et en particulier les obligations découlant de l'inscription et de la gestion d'un bien du patrimoine mondial. Un accord de co-gestion pourrait être un moyen de donner une forme concrète à ces obligations ;
- c) d'intégrer le concept de gestion partagée, et en particulier le partage équitable des bénéfices, dans la gestion des biens ;
- d) d'élaborer une approche intégrée plaçant le bien dans le contexte des plans de gestion qui existent au niveau local et national pour l'aménagement du territoire et l'utilisation des sols, afin de garantir une gestion correctement planifiée et financée à long terme ;
- e) d'encourager la coordination entre les organismes internationaux de collecte de fonds pour éviter les doubles emplois et renforcer l'efficacité de leur contribution en faveur de la gestion des biens du patrimoine mondial.

21. Les experts ont recommandé au Centre du patrimoine mondial :

- a) de renforcer la synergie entre les divers instruments et programmes existants de l'UNESCO (comme les Réserves de la biosphère et les biens du patrimoine mondial) et de faire connaître les bonnes pratiques qui en découlent ;
- b) d'élaborer et de diffuser des modèles de bonne gouvernance et de bonne gestion des biens du patrimoine mondial ;
- c) d'encourager la création d'un réseau d'experts régionaux en coopération avec les Organisations consultatives ;
- d) d'organiser des ateliers de formation sur les procédures et mécanismes d'inscription, sur la protection, la gestion et la production de rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

22. Les experts ont recommandé aux Organisations consultatives :

- a) quand elles évaluent les propositions d'inscription, de respecter les dispositions législatives et administratives de protection et gestion en vigueur au niveau national et de ne proposer des améliorations que si c'est indispensable pour protéger l'intégrité et la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé, dans tous les cas en harmonie avec les systèmes nationaux ;
- b) de travailler avec les Etats parties pour créer des réseaux d'experts du patrimoine mondial dans chaque pays.

Autres questions soulevées

Sensibilisation

23. Les experts ont recommandé que le Comité encourage la sensibilisation au patrimoine mondial à tous les niveaux en ciblant notamment les responsables politiques ; l'intégration du patrimoine mondial dans les programmes des écoles et des universités ; le développement des

possibilités offertes aux experts locaux d'acquérir des compétences spécifiques pour la préparation des Listes indicatives et des propositions d'inscription.

Implications budgétaires

24. Les experts sont conscients que leurs recommandations ont des implications budgétaires et recommandent vivement au Comité :
- a) d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes à la mise en œuvre des recommandations de la Réunion d'experts, reconnaissant qu'il y a des objectifs à court, moyen et long termes qui exigent un engagement continu dans le temps ;
 - b) d'envisager de donner dans le budget 2005-2007 la priorité à l'assistance aux Etats parties qui n'ont pas de Liste indicative, par le biais de l'assistance préparatoire ou des programmes régionaux existants ;
 - c) conformément aux *Orientations*, d'envisager de financer en priorité la préparation des propositions d'inscription de biens situés dans des pays non représentés ou sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - d) de renforcer le travail des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial en leur fournissant des fonds suffisants pour :
 - i) mener à bien, faciliter et diffuser à grande échelle des études mondiales, régionales et thématiques en collaboration avec les Etats parties et d'autres institutions le cas échéant ;
 - ii) renforcer le processus d'évaluation tout en soutenant en amont le travail avec les Etats parties pour les aider à préparer des Listes indicatives (notamment des commentaires sur les listes préliminaires) et des propositions d'inscription de qualité ;
 - iii) d'élaborer et de diffuser à grande échelle des conseils sur les meilleures pratiques pour résoudre les principaux problèmes liés à la mise en œuvre efficace de la *Convention du patrimoine mondial* ;
 - iv) élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de développement des capacités à tous les niveaux : national, régional et mondial ;
 - v) mieux communiquer et sensibiliser davantage aux concepts du patrimoine mondial et à leur application.
 - e) d'élaborer et de mettre en œuvre un projet pilote sur les bénéfices économiques et sociaux du statut de patrimoine mondial.
25. Les experts ont recommandé que le point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Réunion spéciale d'experts soit fait en même temps que le bilan de l'exercice de rapport périodique, pendant l'année de réflexion fixée à 2007.

Kazan, 10 avril 2005

III. Tableau synoptique des recommandations et degré de priorité

Recommandations	Réf.	Degré de priorité	Échéance	Exécution	Implications budgétaires
<i>VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE</i>					
Produire un recueil des décisions et des discussions passées du Comité concernant la valeur universelle exceptionnelle	7.g	Élevé	2006	Centre du patrimoine mondial	Programme ordinaire
Diffuser des informations sur les effets de la fusion des critères et sur la définition de la valeur universelle exceptionnelle ¹	9.a et b	Élevé	2006	Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives	Programme ordinaire
Appliquer le critère d'authenticité aux biens naturels (étude)	8.b	Faible	Long terme	UICN	10 000 dollars EU Extrabudgétaire
<i>LISTES INDICATIVES</i>					
Demander aux 34 États parties sans Listes indicatives de soumettre une demande d'assistance préparatoire pour établir leurs Listes indicatives	12.l	Élevé	2006-2007	États parties et Centre du patrimoine mondial	Etats Parties et Fonds du PM (programme d'assistance préparatoire et de participation)
Organiser deux réunions régionales par an sur l'harmonisation des Listes indicatives	12.j	Élevé	2006-2007	Etats parties, Centre du patrimoine mondial, Bureaux régionaux et Organisations consultatives	30,000 dollars EU par réunion / deux réunions proposées par an Fonds du PM (Programmes régionaux faisant suite aux rapports périodiques)
Sur demande des États parties, que les Organisations consultatives fassent des commentaires sur les Listes indicatives	12.m	Élevé	2006-2007	Organisations consultatives	5,000 dollars EU par demande (pour fournir uniquement des commentaires techniques, sans participation à l'établissement des Listes indicatives)
Réaliser et finaliser des études thématiques	12.k	Élevé	Long terme	Organisations consultatives	Budget des Organisations consultatives
Mettre en place un mécanisme de coordination pour superviser la préparation et la révision des Listes indicatives	12.a	Moyen	2006-2007	États parties, Centre du patrimoine mondial et Organisations	Pas d'implication financière

¹ Voir également la colonne à la ligne *Orientations* ci-dessous.

				consultatives	
PROPOSITIONS D'INSCRIPTION					
Donner accès aux informations disponibles, notamment aux bases de données	15.d	Élevé	Long terme	États parties Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives	Pas d'implication financière
Réaliser un manuel de formation sur les meilleures pratiques en matière de Listes indicatives/propositions d'inscription/ analyse comparative/plans de gestion/explication aux propriétaires des biens et aux parties prenantes des avantages et obligations liés aux propositions d'inscription	12.n, 12.o, 14e et 16.a	Moyen	2007	Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives	15,000 dollars EU supplémentaires par an sont nécessaires (activité de formation des Organisations consultatives)
Communiquer des informations audiovisuelles à toutes les parties prenantes sur la préparation des propositions d'inscription	16. c	Moyen	Long terme	Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives	40,000 dollars EU Extrabudgétaire
Harmoniser, dans la mesure du possible, les procédures employées par les organisations consultatives	17. e	Moyen	Long terme	Organisations consultatives	Pas d'implication financière
Formation et renforcement des capacités des évaluateurs régionaux potentiels	17. f	Moyen	Long terme	Organisations consultatives	20,000 dollars EU par session de formation
Etudes thématiques régionales	18.c	Moyen	Long terme	Organisations consultatives	Budget des Organisations consultatives
Instaurer des programmes de tutorat entre États parties comme outil de partage de l'information sur une base régionale	18. g	Moyen	Long terme	États parties	États parties
CONSERVATION DURABLE					
Considérer les biens du Patrimoine mondial en danger comme étant prioritaires en matière de coopération internationale	19.b	Élevé	Long terme	Comité du Patrimoine mondial Etats parties	Fonds du PM Extrabudgétaire
Indiquer dans le dossier de proposition d'inscription les dispositions budgétaires proposées pour garantir des ressources humaines et financières à long terme pour une conservation durable	20.a	Moyen	Long terme	États parties	Pas d'implication financière
Encourager la conservation préventive des biens du Patrimoine mondial et insister sur l'importance du respect des lois de protection et des plans de gestion en vigueur	19.e	Moyen	Long terme	Comité du patrimoine mondial et Centre du patrimoine mondial	Programme ordinaire
Faire participer toutes les parties prenantes à la gestion des biens du	19.g	Moyen	Long terme	Comité du patrimoine	Extrabudgétaire

Patrimoine mondial et créer un prix du meilleur gestionnaire de site				mondial et Centre du patrimoine mondial	
Définir des indicateurs clairs pour améliorer les rapports périodiques	19.h	Moyen	2007 (année de réflexion)	Centre du patrimoine mondial	Programme ordinaire et Fonds du PM (analyses des rapports périodiques)
Élaborer un projet pilote pour étudier les avantages économiques, sociaux et environnementaux de la conservation du patrimoine	19.m	Moyen	Long terme	Comité du patrimoine mondial, États parties et Centre du patrimoine mondial	50,000 dollars EU Extrabudgétaire
Coordonner les organismes de collecte de fonds nationaux et internationaux pour éviter les doubles emplois ; faire connaître et diffuser le concept de « fondation du patrimoine »	20.e	Moyen	Long terme	Comité du patrimoine mondial, États parties et Centre du patrimoine mondial	États parties Programme ordinaire et extrabudgétaire
Rassembler et faire connaître les meilleures pratiques de gestion des biens du Patrimoine mondial et des autres programmes de l'UNESCO	21.a	Moyen	Long terme	Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives	Programme ordinaire
Créer au niveau local, régional et/ou international des réseaux de gestionnaires de sites, de communautés locales, de chercheurs et d'experts régionaux des Organisations consultatives	19.c	Moyen	Long terme	Centre du patrimoine mondial, États parties et Organisations consultatives	États parties
Organiser des ateliers régionaux sur les questions de conservation en tirant parti de l'expertise régionale existante	19.d	Moyen	Long terme	Centre du patrimoine mondial, États parties et Organisations consultatives	25,000 dollars EU par atelier régional Extrabudgétaire
ORIENTATIONS²					
Diffuser plus largement les nouvelles <i>Orientations</i> . et leurs principales modifications (fusion des critères, format des propositions d'inscription, biens en série et biens transnationaux)		Élevé	2007	Centre du patrimoine mondial	Programme ordinaire
Ajouter un paragraphe séparé sur la gestion lors de la prochaine révision des <i>Orientations</i>	19.a	Faible	Long terme	Comité du patrimoine mondial et Centre du patrimoine mondial	Pas d'implication financière

² Cette action prioritaire a été ajoutée dans la mesure où certaines des recommandations mentionnées ci-dessus pourraient être mises en œuvre par une diffusion plus large et la mise en œuvre efficace des *Orientations*.

IV. Projet de décision

Projet de décision : 29 COM 9

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les documents **WHC-05/29.COM/9**, **WHC-05/29.COM/INF.9A** et **WHC-05/29.COM/INF.9B**,*
2. *Rappelant les décisions **28 COM. 13.1** et **7 EXT.COM 4B.2** respectivement adoptées à sa 28^e session (Suzhou, 2004) et à sa 7^e session extraordinaire (UNESCO, 2004) qui demandaient au Centre du patrimoine mondial d'organiser une réunion spéciale d'experts de toutes les régions sur le concept de valeur universelle exceptionnelle, et qui demandaient aux participants à la réunion de faire des propositions spécifiques permettant de mieux identifier les biens naturels, culturels et mixtes de valeur universelle exceptionnelle potentielle, afin de permettre aux Etats parties moins représentés et non représentés d'améliorer la qualité - et par conséquent le taux de réussite - des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, et pour permettre aux Etats parties d'identifier des sources de financement adéquates pour la conservation durable des biens ainsi inscrits,*
3. *Remercie d'une part la Fédération de Russie et les autorités de la ville de Kazan d'avoir généreusement accueilli la réunion d'experts qui s'est déroulée du 6 au 9 avril 2005, et d'autre part, les experts qui ont apporté leur contribution à la réunion ;*
4. *Prend note des recommandations formulées par la réunion d'experts sur le concept de valeur universelle exceptionnelle ;*
5. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de mettre en œuvre les actions hiérarchisées indiquées dans le tableau synoptique figurant dans le document WHC-05/29.COM/9 en faisant le meilleur usage du programme régulier, des ressources extrabudgétaires et des montants spécifiques approuvés sur le Fonds du patrimoine mondial par la décision **29 COM 16**.*

**Réunion spéciale d'experts de la Convention du patrimoine mondial :
le concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle »,
Kazan (République de Tatarstan, Fédération de Russie), 6-10 avril 2005**

ORDRE DU JOUR

Mercredi 6 avril

6 : 45	Arrivée des participants à Kazan Transfert par navette à l'hôtel « Safar » 420066, Kazan, rue Odnostoronnyaya Grifka, 1 T21: 007 8432 439743; Fax: 439843; email: hotel@safar-hotel.ru
8 : 00 – 9 : 00	<i>Petit-déjeuner à l'hôtel</i>
10 : 00 – 12 : 00	Visite guidée du « Centre historique de la ville de Kazan » (ancien faubourg tatar, Mosquée Mardjani, place Tukaya, rue Baumann, Cathédrale de St-Pierre et S-Paul, ensemble architectural et historique du Kremlin de Kazan)
12 : 00 – 13 : 30	<i>Déjeuner à l'hôtel</i>
14 : 00 – 14 : 30	Centre national et culturel Kazan: Inscription des participants et distribution de badges
15 : 00 – 16 : 00	<p>Cérémonie d'ouverture en présence de :</p> <p><i>Médiateur</i> : M. K. ISKHAKOV, Maire de Kazan, Vice-président de l'Organisation des Villes du Patrimoine mondial (OVPM)</p> <p>Le discours de M. Mintimer SHAIMIEV, Président de la République du Tatarstan, sera lu par M. Rafail HAKIMOV, Conseiller d'Etat pour les affaires politiques du Président du Tatarstan</p> <p>M. Themba WAKASHE, Président de la 29ème session du Comité du patrimoine mondial M. Yuri FEDOTOV, Vice-Ministre du Ministère des Affaires étrangères, Fédération de Russie M. Kishore RAO, Directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO M. Igor MAKOVETSKY, Président, ICOMOS-Fédération de Russie Mme Liubava MOREVA du Bureau de l'UNESCO à Moscou M. Igor SERDUKOV, Secrétaire général de l'Union russe des villes et régions Mme Gulzada RUDENKO, Directeur des réserves du Musée national</p>

	d'histoire, art et architecture de Elabuga M. Gennady YEMELYANOV, Chef de l'Administration du district de Zelenodolsk, Tatarstan Mme Alina MITKO, étudiante de l'Université d'Etat de Kazan
16 : 00 – 17 : 00	Etude de cas sur l' <i>Etat de conservation de l'ensemble architectural et historique du Kremlin de Kazan</i> par M. Ildus TARKHANOV, Ministre de la culture de la République du Tatarstan
17 : 00 – 18 : 30	Programme culturel : <i>visite de l'Université de Kazan dont le 200ème anniversaire est inscrit sur la Liste des anniversaires auxquels l'UNESCO est associée en 2004-2005</i>
19 : 00 – 22 : 00	Réception organisée par M. Kamil ISKHAKOV, maire de Kazan, au Centre de culture et de loisir « Pyramide »
Jeudi 7 avril	

8 : 00 – 9 : 00	Petit-déjeuner à l'hôtel <i>Les sessions de travail se tiendront au "Centre national et culturel Kazan", 420060, Kazan, rue Pouchkin, 86 (tel: 007 8432 383361; fax: 365563; e-mail: nkckazan@bancorp.ru)</i> Président: M. Kishore RAO (<i>Directeur adjoint du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO</i>) Rapporteur: M. Christopher Young (<i>Royaume Uni</i>)
-----------------	---

9 : 30 – 13 : 00	<u>Première session : Approche du concept de « valeur universelle exceptionnelle » dans la Convention du patrimoine mondial</u> <i>Médiateur : M. Abdelaziz TOURI (Maroc)</i> <i><u>Discours-programme par Mme Christina CAMERON</u> (30 minutes)</i> Evolution de la mise en oeuvre du concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » pour le patrimoine culturel et naturel <i><u>Rapport du Centre du patrimoine mondial par Mme Mechtild RÖSSLER</u> (15 minutes)</i> Eléments d'appréciation pour la Réunion spéciale d'experts de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> <i><u>Explication de la position et présentation des analyses de la liste du Patrimoine mondial ainsi que la liste indicative émise par les Organisations consultatives :</u></i> ● ICOMOS par M. Michael PETZET (25 minutes) ● IUCN par M. Harald PLACHTER et M. Pedro ROSABAL (25
------------------	---

	minutes) ● ICCROM par M. Joseph KING (15 minutes) <i>Discussions et recommandations</i>
13 : 00 – 14 : 30	<i>Déjeuner</i>
14 : 30 – 18 : 00	<u>Deuxième session</u> : Compréhension du concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » dans la Convention du patrimoine mondial Création de trois groupes de travail : Groupe de travail 1 : <i>Médiateur</i> : Mme Christina CAMERON (Canada) Groupe de travail 2 : <i>Médiateur</i> : Mme Susan DENYER (ICOMOS) Groupe de travail 3 : <i>Médiateur</i> : M. Tamás FEJÉRDY (Hongrie) <i>Résultats escomptés</i> : Meilleure compréhension du concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » et sa mise en œuvre dans le contexte de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>
18 : 30 – 20 : 00	Visite et spectacle à la Grande salle de concert de la République du Tatarstan
20 : 30	<i>Dîner à l'hôtel</i>
Vendredi 8 avril	
8 : 00 – 9 : 00	<i>Petit-déjeuner à l'hôtel</i>
9 : 30 – 11 : 30	<u>Troisième session (plénière)</u>: Présentation des conclusions et propositions par les groupes de travail <i>Médiateur</i> : M. Dag MYKLEBUST (Norvège) Groupe de travail 1 (15 minutes) Groupe de travail 2 (15 minutes) Groupe de travail 3 (15 minutes) <i>Résultats escomptés</i> : Une compréhension commune du concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » et recommandations des propositions principales sur la manière de renforcer son application lors de la proposition d'inscription des biens
11 : 30 – 13 : 00	<u>Troisième session (Groupes de travail)</u> : Application du concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » Groupe de travail 1 : <i>Vers une meilleure identification des biens potentiels ayant une valeur universelle exceptionnelle et préparation des listes indicatives</i>

Médiateur : M. Michael TURNER (Israël)

Résultats escomptés : Identification de pratiques meilleures pour la préparation des listes indicatives et recommandations des propositions principales sur la manière de renforcer la capacité des Etats partis dans la préparation/révision des listes indicatives

Groupe de travail 2 : *Amélioration des propositions d'inscription des biens potentiels ayant une valeur universelle exceptionnelle*

Médiateur : M. Eric EDROMA (Ouganda)

Résultats escomptés : Meilleures pratiques dans la proposition d'inscription et recommandations en vue de l'amélioration de la capacité des Etats partis à préparer des propositions d'inscription de meilleure qualité

Groupe de travail 3 : *Vers une conservation durable des biens du patrimoine mondial*

Médiateur : Mme Martine TAHOUX TOUAO KAH (Côte d'ivoire)

Résultats escomptés : Meilleures pratiques dans la conservation durable et recommandations des propositions principales en vue de renforcer la capacité des Etats partis à obtenir des fonds durables pour la gestion des biens du patrimoine mondial

13 : 00 – 14 : 30 *Déjeuner*

15 : 00 – 18 : 00 **Quatrième session (Groupes de travail) : Suite**

Groupe de travail 1
Groupe de travail 2
Groupe de travail 3

19 : 00 – 21 : 30 *Dîner (cuisine tatare) et programme culturel à la Maison de l'art culinaire tatar*

Samedi 9 avril

Petit-déjeuner à l'hôtel pour les participants dont le vol de retour est prévu ce jour pour des raisons professionnelle - Transfert par navette à l'aéroport

7 : 15 *Départ du vol de Kazan-Frankfort*

8 : 00 – 9 : 00	<i>Petit-déjeuner à l'hôtel</i>
9 : 30 – 13 : 00	<u>Cinquième session (plénière) : Présentation des conclusions et propositions faites par les groupes de travail</u> <i>Médiateur : Alissandra CUMMINS (Barbades)</i> Groupe de travail 1 (15 minutes) Groupe de travail 2 (15 minutes) Groupe de travail 3 (15 minutes) <i>Résultats escomptés : Adoption des conclusions et des propositions</i>

13 : 00 – 14 : 30 *Déjeuner*

14 : 30 – 16 : 00	<u>Session de travail du Comité de rédaction</u> (Président, Rapporteur, Médiateurs, Organisations consultatives et Centre du patrimoine mondial)
16 : 00 – 18 : 00	<u>Dernière session (plénière) : Adoption des recommandations et propositions finales</u> <i>Médiateur : Mme Nobuko INABA (Japon)</i>
18 : 00 – 18 : 30	Clôture de la réunion spéciale d'experts de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>

19 : 00 – 22 : 00	<i>Dîner à l'hôtel</i>
22 h 00	« <i>Lumières nocturnes de Kazan</i> » : Promenade dans la ville

Dimanche 10 avril

7 : 00 – 8 : 00	<i>Petit-déjeuner à l'hôtel</i>
9 : 00 – 18 : 00	« <i>L'ancien Boulgar</i> » : Programme et visite culturels
19 : 00 – 22 : 00	<i>Dîner à l'hôtel</i>

Lundi 11 avril

6 : 00 – 6 : 30	<i>Petit-déjeuner à l'hôtel</i>
6 : 30	<i>Transfert par navette à l'aéroport</i>
7 : 15	<i>Départ du vol de Kazan-Frankfort</i>

QUESTIONS POUR ORIENTER LA REFLEXION DES GROUPES DE TRAVAIL

2e et 3e sessions : Comprendre le concept de valeur universelle exceptionnelle aux termes de la Convention du patrimoine mondial

1. Compte tenu des objectifs de la *Convention*, comment comprenez-vous le concept de valeur universelle exceptionnelle ?
2. D'après votre expérience, comment le concept de valeur universelle exceptionnelle est-il compris et perçu dans votre région ?
3. En quoi l'ensemble unifié de critères définis par les nouvelles *Orientations* (2005) peut-il aider à définir de façon satisfaisante la valeur universelle exceptionnelle des sites ?
4. Quels sont les conséquences possibles d'une mauvaise utilisation du concept de valeur universelle exceptionnelle sur la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ?
5. Le concept de valeur universelle exceptionnelle est-il appliqué différemment pour les biens naturels et les biens culturels, ainsi que pour les différentes catégories de patrimoine ?

4e et 5e sessions : Application du concept de valeur universelle exceptionnelle

Groupe de travail 1 : *Vers une meilleure identification des biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle et vers une meilleure préparation des Listes indicatives*

6. D'après votre expérience, quelle est actuellement la procédure suivie pour établir la Liste indicative dans votre région ? Cette procédure fait-elle intervenir des experts, les populations locales et des facilitateurs ?
7. Comment les études générales et thématiques sont-elles utilisées pour préparer les Listes indicatives ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour utiliser ces études ?
8. Quel type de renforcement des capacités est nécessaire pour améliorer le processus de préparation des Listes indicatives, afin d'identifier les sites qui ont les plus grandes chances de satisfaire au critère de valeur universelle exceptionnelle ?
9. Quelles mesures concrètes les Etats parties doivent-ils prendre pour établir des Listes indicatives efficaces de biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle ? Quel est le rôle des organisations consultatives et du Comité du patrimoine mondial dans ce processus ?
10. Quelles mesures faudrait-il prendre au niveau régional ou sous-régional pour améliorer les Listes indicatives ? Avez-vous des expériences à partager dans ce domaine ? (par ex. l'harmonisation des Listes indicatives)

Groupe de travail 2 : Améliorer les propositions d'inscription de biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle sur la Liste du patrimoine mondial

11. Quelles sont les principales difficultés rencontrées (par ex. collecte d'informations, cartographie, analyse comparative, évaluation des conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, analyse de la valeur universelle exceptionnelle et justification de l'inscription) pour déterminer et apporter la preuve de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien lors de la préparation d'un dossier de proposition d'inscription ?
12. Qui prépare les propositions d'inscription (par ex. les organismes publics responsables de la culture ou de l'environnement, des experts nationaux, des experts internationaux, les fonctionnaires en charge du patrimoine et/ou de l'environnement, des ONG) et comment comprennent-ils la notion de valeur universelle exceptionnelle ? Quelle est la procédure suivie pour établir les propositions d'inscription ?
13. Quel type de renforcement des capacités est nécessaire pour améliorer le processus de préparation de propositions d'inscription de qualité ?
14. Selon vous, les organisations consultatives évaluent-elles de façon satisfaisante et cohérente la valeur universelle exceptionnelle des biens proposés pour inscription ? Comment le processus d'évaluation pourrait-il être renforcé et quelle devrait être la contribution des organisations consultatives et des Etats parties ?
15. Quelles mesures faudrait-il prendre au niveau régional ou sous-régional pour améliorer les propositions d'inscription des biens de valeur universelle exceptionnelle sur la Liste du patrimoine mondial ?

Groupe travail 3 : Vers une conservation durable des biens du patrimoine mondial

16. Quelles seraient les règles de gestion idéales dans votre région pour préserver l'intégrité et/ou l'authenticité des différentes catégories de biens du patrimoine mondial ?
17. D'après votre expérience, de quel ordre est le décalage entre les ressources humaines et financières disponibles pour gérer les sites du patrimoine mondial et celles qui seraient nécessaires ?
18. D'après votre expérience, quelles sont les meilleures options pour obtenir des sources de financement durable pour les biens du patrimoine mondial de votre région ? (par ex. projets internationaux ou bilatéraux, dotations, échanges dette-nature, partenariats et autres).
19. Que faudrait-il faire pour améliorer la capacité des ressources humaines en vue d'une conservation durable des biens ?
20. Quelles mesures faudrait-il prendre au niveau régional ou sous-régional pour promouvoir la conservation durable des biens du patrimoine mondial ? Quel rôle les Rapports périodiques et les programmes régionaux pourraient-ils jouer à cet égard ?

LISTE DES PARTICIPANTS

INVITE D'HONNEUR

M. Themba WAKASHE, Président du Comité du patrimoine mondial

AFRIQUE

Bénin	M. Isidore Benjamin A. MONSI
Côte d'Ivoire	Mme Martine TAHOUX TOUAO KAH
Madagascar	M. Guy Suzon RAMANGASON
Mozambique	Mme Maria Angela KANE
Afrique du Sud	M. Vusithemba NDIMA
Ouganda	M. Eric EDROMA

ETATS ARABES

Algérie	Mme Rachida ZADEM
Sultanat d'Oman	M. Saif Rashid AL SHAQSI
Tunisie	Mme Marie-José ELLOUMI

ASIE & PACIFIQUE

Chine	M. Zhan GUO
Fidji	Mme Sereima Ramue SAVU
Inde	M. Shri R.B. LAL
Japon	Mme Nobuko INABA
Nouvelle Zélande	M. Paul GREEN
Philippines	Mme Carmen D. PADILLA

EUROPE & AMERIQUE DU NORD

Israël	M. Michael TURNER
Pays Bas	M. Peter NIJHOFF
Norvège	M. Dag MYKLEBUST
Fédération de Russie	Mme Chulpan KHABIBULLINA
Royaume-Uni	M. Christopher YOUNG
Etats Unis	M. Paul HOFFMAN

AMERIQUE LATINE & LES CARAÏBES

Argentine	M. Roberto Luis MOLINARI
Barbades	Mme Alissandra CUMMINS

Brésil	M. José Pedro de OLIVEIRA COSTA
Chili	M. Angel CABEZA MONTEIRA
Colombie	Mme Maria Claudia LOPEZ SORZANO
Mexique	Mme Maria Pia GALLINA TESSARO

PRECEDENTS PRESIDENTS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Maroc	M. Abdelaziz TOURI
Canada	Mme Christina CAMERON
Hongrie	M. Tamás FEJÉRDY

ORGANISATIONS CONSULTATIVES

ICOMOS	M. Michael PETZET Mme Susan DENYER
ICCROM	M. Joseph KING
IUCN:	M. Harald PLACHTER M. Pedro ROSABAL

PERSONNEL DU SECRETARIAT

M. Kishore RAO, Directeur adjoint, Centre du patrimoine mondial
Mme Mechtild ROSSLER
Mme Anne LEMAISTRE
Mme Fumiko OHINATA
M. Lodovico FOLIN CALABI

BUREAU DE L'UNESCO A MOSCOU

Mme Liubava MOREVA, Spécialiste national pour la culture

INTERPRETES UNESCO

Mme Chantal BRET
Mme Geneviève LEIBRICH
Mme Christine MARTEAU
M. Jan KROTKI